Pratiques addictives en milieu du travail

FORMATION JURIDIQUE & CONVENTION COLLECTIVE

INFORMATIONS PRATIQUES

DURÉE : 1 jour

LIEUX ET DATES
Nous contacter

TARIF : 435 € HT

Organisation possible en INTRA

PLUS D'INFORMATIONS

ANIMATION
Experts VIA industries

PUBLIC
Tout public - Service RH, SSE, préventeurs, chefs d'entreprise, managers, etc...

NOMBRE DE STAGIAIRES
5 minimum - 13 maximum

MODALITÉ D'ÉVALUATION DES ACQUIS
QCM de fin de formation, remise d'une attestation de fin de formation

Nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité d'accueil selon le handicap

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

OBJECTIFS

- Reconnaitre une pratique addictive en entreprise
- Agir dans le respect du cadre légal
- Prévenir ces comportements en entreprise

PROGRAMME

Définitions

- Addiction ou pratique addictive
- Substances psychoactives
- Addiction sans substance psychoactive

Interaction de ces pratiques avec le milieu du travail

Intérêt pour l'entreprise de gérer ces pratiques

Gestion des pratiques addictives

- Cadre juridique autorisé dans l'entreprise
  - Alcool
  - Stupéfiants
  - Tabagisme et vapotage
  - Téléphone portable
- Procédure d'urgence : gestion d'un salarié sous l'emprise d'une substance psychoactive
- Prévention des pratiques addictives en milieu de travail
  - Démarche active de prévention : étapes
  - Charte globale de prévention
  - Interlocuteurs partenaires

Conclusion : les 5 clés de réussite

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Remise d'un support pédagogique, session interactive, échanges de bonnes pratiques, retours d'expérience, présentation d'exemples concrets de jurisprudence

LES +

Procédure d'urgence / Modèle de trame «constat d'ébriété» I Les clés de réussite

CONTACT
Isabelle Durand
09 71 00 99 53 – contact@via-industries.fr

VIA Industries, Organisme de formation agréé, déclaration d'activité enregistrée n°11922138892

VIA Industries
Expert-conseil pour le développement des industries